



**DIRECTION DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHESION SOCIALE**

ARRETE N°23/2018/DJSCS

**Portant sur la publication de l'appel à projets
social relatif à la création, la transformation ou
l'extension de services mandataires judiciaires à
la protection des majeurs dans le département
de Mayotte au titre de l'année 2019**

LE PREFET DE MAYOTTE

- VU** Le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1-1, L.313-4 ;
- VU** La loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 131 ;
- VU** La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU** Le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du CASF ;
- VU** Le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code l'action sociale et des familles ;
- VU** Le décret n°0074 du 28 mars 2018 portant nomination de Monsieur Dominique SORAIN, en qualité de préfet de Mayotte - délégué du Gouvernement
- VU** Le décret n°0011 du 13 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Dominique FOSSAT, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de Mayotte
- VU** l'arrêté du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick BONFILS, en qualité de directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Mayotte ;

VU l'arrêté n°316/DJSCS du 12 avril 2018 portant délégation de signature à M. Patrick BONFILS, directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Mayotte ;

VU Le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des délégués aux prestations familiales (DPF) 2016-2020, arrêté par le préfet de Mayotte le 1^{er} janvier 2017 et publié le 21 février 2017 au recueil des actes administratifs de la préfecture.

SUR PROPOSITION du directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte ;

ARRETE :

Article 1 :

Un appel à projet est ouvert en vue de la **création, la transformation ou l'extension de services mandataires judiciaires à la protection des majeurs dans le département de Mayotte au titre de l'année 2019.**

L'appel à projets, joint au présent arrêté et annexé au cahier des charges, se déroulera selon le calendrier suivant :

- Publication de l'avis d'appel à projet : Le 13/10/2018
- Date limite de dépôt de dossiers : le 3 décembre 2018
- Tenue de la commission : 14 décembre 2018

Article 2 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Mayotte.

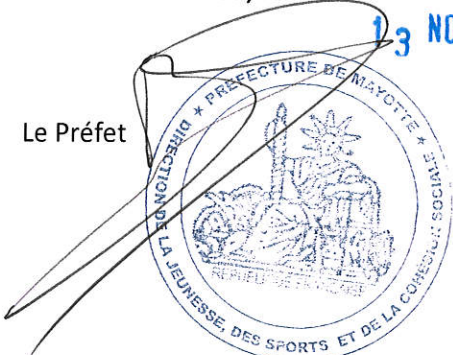
Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte et le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le

13 NOV. 2018

P/0 Le Préfet



AMPLIATIONS:

Recueil des Actes Administratifs